



MAIRIE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

ARRETE MUNICIPAL N ° 20 – 2026

TRAVAUX

INSTALLATION D'UNE BENNE A GRAVAT

13 RUE SAINT ETTON

DU 11 AU 16 MARS 2026

Nous, Maire de la Commune de Bienvillers-au-Bois,

Vu le Code de la Sécurité Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-2,

Vu la demande de M. Chistophe QUIGNON

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Une circulation alternée est mise rue Cocriamont à hauteur du 13 rue Saint Etton pour la période du 11 au 16 mars 2026. La vitesse sera réduite à 30km/h à hauteur des travaux. Il est interdit de dépasser et de stationner au droit de chantier.

ARTICLE 2 : Le demandeur intervenant est responsable de la signalisation du chantier et de la sécurité.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmis à :

- Gendarmerie de Beaumetz les Loges,
- SMAV,
- RRT 62, + CDD
- Les propriétaires du 10 au 16 rue Saint Etton,
- Affiché en Mairie.

Bienvillers au Bois, le 06/03/2026

Le Maire

Patrick NEPVEU



Sujet : Demande d'arrêté pour benne

De : christophe <tof211078@hotmail.fr>

Date : 06/03/2026, 00:35

Pour : "mairie@bienvillers.org" <mairie@bienvillers.org>

Bonjour,

Je sollicite par le présent mail un arrêté concernant la dépose d'une benne à gravât sur la voie publique devant le 13 rue St Etton sur votre commune sur la période du 11 au 16 mars 2026.

Je vous précise qu'au vu de la configuration des lieux une partie de cette benne sera sur la chaussée.

À votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Cordialement

Quignon Christophe

0610242701

Envoyé de mon iPhone